

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme : Office de la Marine Marchande et des Ports

Domaine de la prestation : Marine Marchande

Objet de la prestation : Visite de partance d'un navire.

Conditions d'obtention

Navire prêt à l'appareillage.

Pièces à fournir

Remplir la déclaration de partance.(imprimé administratif)

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Visite du navire en cas de besoin ; - Autorisation de partance.	Commission de visite de sécurité.	Le jour même.

Lieu de dépôt du dossier

Service : Service Régional ou local de la Marine Marchande.

Adresse : Port où se trouve le navire.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Lieu de dépôt du dossier.

Délai d'obtention de la prestation

Le jour même.

Références législatives et/ou réglementaires

Code de la police administrative de la navigation maritime promulgué par la loi n° 76-59 du 11 juin 1976, tel que modifié et complété par la loi n° 2004-4 du 20 janvier 2004 (articles 36 et 41).